

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 113 (1987)  
**Heft:** 21

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sécurité (SSPS), en collaboration avec le Service de prévention d'incendie pour l'industrie et l'artisanat (SPI), organise, les 5 et 6 novembre 1987 à Lugano, un séminaire consacré à la « Maîtrise des risques de pollution en cas d'incendie ».

Des conférenciers de renom, venus d'Allemagne, de France, d'Italie et de Suisse, traiteront des thèmes suivants :

- quelques cas d'incendie
- la protection contre le feu et la pollution vue par l'homme politique
- bases légales existantes et à venir (limites des compétences, expériences pratiques faites en Suisse et à l'étranger)
- responsabilités en cas de pollution
- objectifs de sécurité
- mesures destinées à augmenter la sécurité
- systèmes de protection réalisés (exemples de Suisse et de l'étranger)
- plan-catastrophe : expériences faites en Suisse.

Le séminaire s'adresse aux spécialistes en sécurité de l'industrie, de l'artisanat, des entreprises commerciales et de services, ainsi qu'aux représentants des autorités, aux projeteurs, assureurs, responsables des sapeurs-pompiers et spécialistes de la protection de l'environnement qui s'occupent de questions touchant à la recherche et à l'élimination des risques.

Les conférences seront traduites simultanément en français, en allemand et en italien ; la documentation remise le sera également dans ces trois langues.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à :  
Brand-Verhütungs-Dienst  
für Industrie und Gewerbe  
Sekretariat VBSF  
Nüscherstrasse 45  
CH-8001 Zürich  
Tél. 01/2112235

## Vie de la SIA

### Une exposition pour mieux comprendre Le Corbusier

Dans le cadre des manifestations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la SIA, la SVIA organise du 12 au 22 novembre prochain, au Palais de Beaulieu, à Lausanne, une importante exposition consacrée à Le Corbusier.

A l'enseigne de « Le Corbusier, le mobilier et son espace », elle se propose de faire découvrir un aspect inédit de l'œuvre de Charles-Edouard Jeanneret, né il y a cent ans à La Chaux-de-Fonds. Comme le décrit Jean-Paul Rayon, commissaire de l'exposition :

« Novateur ardent, polémiste dérangeant, créateur audacieux, pourtant Le Corbusier fut à bien des égards attentif à la tradition. » Aussi est-il normal – dans le concert des expositions qui marquent le centenaire de sa naissance – de consacrer une exposition au mobilier et au rôle qu'il lui attribuait dans et pour l'espace.

Quel autre cadre eût mieux servi cette découverte que le Salon des antiquaires ?

Sur une surface de près de 500 m<sup>2</sup>, il y sera rassemblé de nombreuses pièces authentiques, des dessins originaux sortis du secret de collections privées et de musées suisses et étrangers. Ils côtoieront les documents de recherche préparés par une équipe d'architectes EPFL et des objets de référence, modèles de la nouvelle culture industrielle et de la large culture classique et vernaculaire de Le Corbusier. Une occasion unique offerte aux visiteurs du Salon des antiquaires d'approcher l'œuvre d'un homme que sa formation chaux-de-fonnière a tenu loin des exclusives métropolitaines à la croisée des influences germanique, française et méditerranéenne.

### Communications SVIA

#### Architecture, normes et fonctions

La SIA s'est fixé comme but pour 1987, date du 150<sup>e</sup> anniversaire de notre société, la révision et la mise à jour de l'ensemble des normes et règlements. L'objectif était de faire de ces textes un tout cohérent, fondé sur un canevas rationnel. Dès 1982, ce projet était défini dans un document appelé P 87.

Toute les normes et règlements projetés ou révisés ont fait l'objet d'une enquête auprès des sections. Le Comité du Groupe des architectes de la SVIA a donc eu la possibilité de se pencher sur la plupart de ces documents. Son impression est que les buts définis n'ont pas toujours été le fil conducteur guidant le travail des commissions (cela sans mettre globalement en cause leur travail important), et nous aimeraions rappeler que les normes doivent principalement traduire les exigences de notre société à l'égard de l'art de bien construire.

Le document P 87 définissait pourtant de manière assez précise les buts à atteindre par la révision envisagée :

- « Une collection de normes améliorée et mieux adaptée aux besoins de la pratique. » (p. 1)
- « Les normes doivent couvrir l'ensemble du domaine de la construction, mais se limiter à l'essentiel. » (p. 3).

Il nous semble que les normes et recommandations deviennent de plus en plus sophistiquées et complexes au fil des révisions et nous craignons beaucoup que leur production effrénée ne limite, dans ses possibilités de créativité, le rôle de l'architecte dont le travail risque de devenir l'expression d'une addition de contraintes normatives.

Si l'architecte devait observer strictement les normes, ses prescriptions s'orienteraient de plus en plus vers une spécialisation inutile et il serait alors détourné de son activité, qui devrait être essentiellement de synthèse. En outre, dans bien des cas, les prescriptions de travaux rédigées de façon extrêmement détaillée

vont mener inévitablement à des augmentations du coût de la construction.

Pour donner un exemple qui illustre notre propos, signalons la recommandation SIA 380/1 « L'énergie dans le bâtiment », qui se trouve en consultation dans les sections. Cette recommandation est, à première vue, loin de rencontrer l'approbation de nos membres architectes. Elaborée par un milieu de spécialistes, elle vise à imposer des conceptions énergétiques déterminantes pour l'élaboration du projet d'architecture, ce qui exigerait un calcul extrêmement détaillé du bilan thermique dès la production de l'avant-projet (calcul évidemment impossible dans 98 % des cas à ce stade de l'étude). Si elle venait à être acceptée, la liberté d'expression des architectes serait sérieusement compromise.

Il est aussi inquiétant de constater que certains règlements cantonaux sur l'aménagement du territoire et des constructions font explicitement référence aux normes et recommandations SIA, tel le nouveau RATC vaudois.

Nous trouvons extrêmement dangereux que des normes SIA prennent force de loi car, dans le cadre de procédures juridiques, les architectes et les ingénieurs en sont de plus en plus les victimes, sans compter que, déjà, les jurisprudences se réfèrent de plus en plus à ces normes.

Une distinction devrait être faite dans l'ensemble des documents produits jusqu'ici entre, d'une part, ce qui pourrait être des normes SIA d'une portée générale sur l'art de bien construire et, d'autre part, ce qui devrait être considéré comme des guides et des outils de travail pour les architectes et ingénieurs dans des domaines plus spécifiques. Les buts définis par P 87 seront-ils atteints ? Ce n'est pas certain. Ne devons-nous pas sauvegarder cette marge créative afin que les architectes et les ingénieurs puissent continuer à s'exprimer bien au-delà des seules contraintes normatives et fonctionnelles ?

Le Comité du Groupe des architectes de la SVIA

### Section genevoise

#### Candidatures

M. François Dieu, ingénieur civil, Uni Bruxelles 1977. (Parrains : MM. Pierre Dériaz et Claude Dubois.)

M. Manuel Garcia Del Barrio, ingénieur civil EPFL 1980. (Parrains : MM. Roland Sansonnens et Pierre Milleret.)

M. Pierre Moia, ingénieur civil EPFL 1979. (Parrains : MM. André Roget et Michel Buffo.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la Section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la Section, dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

## Bibliographie

### Bulletin de législation

Aperçu de la législation fédérale et cantonale publiée du 1<sup>er</sup> janvier 1987 au 28 février 1987. – Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg, Orell Füssli, Zurich, mars 1987.

En étroite collaboration avec l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg – fondé en 1984 à l'initiative de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police –, Orell Füssli vient de publier le premier fascicule du *Bulletin de législation*, qui paraîtra tous les deux mois.

Panorama complet de la législation fédérale et cantonale, cette publication renseigne rapidement sur l'état le plus récent de la législation d'un canton ou de la Confédération ; ses informations sont ordonnées d'après le domaine, le nom des cantons et de la Confédération, l'emplacement, et permettent d'avoir plus facilement une vue d'ensemble sur l'état des dispositions cantonales d'application d'une loi fédérale, par exemple, ou en matière de droit comparé intercantonal.

Le *Bulletin de législation* paraît six fois par année. Chaque numéro coûte 8 francs 50, l'abonnement pour un an 45 francs. Il peut être commandé auprès de Orell Füssli Zeitschriften, Dietzingerstr. 3, 8036 Zurich, tél. 01/466 7711.

### Ouvrages reçus

#### EMPA-Publikationen 49/87

Brochure A4, éditée par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM/EMPA), 8600 Dübendorf, septembre 1987. Articles en allemand et en français, illustrés de photos et de graphiques.

Trois rapports élaborés à l'Institut de statique et structures, IBAP - Béton armé et précontraint, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, dans le cadre de la maintenance des ouvrages d'art :

- Méthodologie de surveillance par Renaud Favre, Dominique Andrey et René Suter, thèse de doctorat de D. Andrey, EPFL N° 679, publication IBAP N° 122, juin 1987. Brochure A4, 258 pages + annexes, français (résumé et conclusion traduits en allemand).

#### Méthodes et techniques de contrôle

par Renaud Favre, Dominique Andrey et René Suter. Publication IBAP N° 123, juin 1987. Brochure A4, 142 pages, français.

- Répertoire des dégâts apparents par Renaud Favre, Dominique Andrey et René Suter. Publication IBAP N° 124, juin 1987. Brochure A4, français.